



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
**BRIANÇONNAIS**

www.ccbrianconnais.fr



**DELIBERATION**  
**N°100 du 18 décembre 2018**

**OBJET - Fourrière automobile : fixation des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Rapporteur : M. Sébastien FINE

Le 18 décembre 2018 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 décembre 2018 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 28

Nombre de pouvoirs : 7

M. Emeric SALLE est nommé secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Ont donné pouvoir :** Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL  
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM  
M. Romain GRYZKA à Mme Anne-Marie FORGEOUX  
M. Bruno MONIER à Mme Catherine MUHLACH  
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO  
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE  
M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais modifiés par arrêté préfectoral n°05-2018-09.05.001 du 05/09/2018, notamment en matière de gestion de la fourrière automobile.

**Vu** l'arrêté ministériel du 10 août 2017 actualisant l'arrêté du 14 novembre 2001 modifié fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles,

**Vu** l'arrêté du Président de la Communauté de Communes en date du 27 février 2006 portant institution d'une régie de recettes au service de la fourrière automobile communautaire,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Technique, Environnement et Développement Durable en date du 6 novembre 2018,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 26 novembre 2018,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

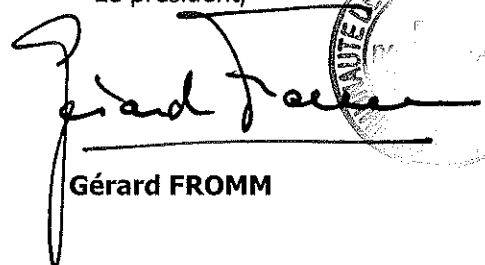
- Fixe les tarifs de la fourrière automobile de la Communauté de Communes du Briançonnais, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 selon les montants maximum fixés par l'arrêté ministériel en vigueur :
- Dit que ces tarifs seront ensuite révisés automatiquement au 1<sup>er</sup> janvier des années (n+1) afin de correspondre aux montants maximum fixés par l'arrêté ministériel en vigueur au 31.12 de l'année n.

- A titre indicatif, les tarifs maximum du dernier arrêté ministériel (10.07.15) sont les suivants :

FRAIS DE FOURRIÈRE	CATÉGORIES DE VÉHICULES	MONTANT (en euros TTC)
Opérations préalables	Voitures particulières	15,20
	Autres véhicules immatriculés	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60
Enlèvement	Véhicules PL 44 t $\geq$ PTAC > 19 t	274,40
	Véhicules PL 19 t $\geq$ PTAC > 7,5 t	213,40
	Véhicules PL 7,5 t $\geq$ PTAC > 3,5 t	122,00
	Voitures particulières	117,5
	Autres véhicules immatriculés	45,70
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70
Garde journalière	Véhicules PL 44 t $\geq$ PTAC > 19 t	9,20
	Véhicules PL 19 t $\geq$ PTAC > 7,5 t	9,20
	Véhicules PL 7,5 t $\geq$ PTAC > 3,5 t	9,20
	Voitures particulières	6,23
	Autres véhicules immatriculés	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00
Expertise	Véhicules PL 44 t $\geq$ PTAC > 19 t	91,50
	Véhicules PL 19 t $\geq$ PTAC > 7,5 t	91,50
	Véhicules PL 7,5 t $\geq$ PTAC > 3,5 t	91,50
	Voitures particulières	61,00
	Autres véhicules immatriculés	30,50
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le président,

  
Gérard FROMM



Date affichage : 20 DEC. 2018